



## COMPTE RENDU DE MISSION DE MEDIATION AU CAMEROUN

Dans le cadre de la gestion de la crise éclatée au sein de la Fédération Camerounaise de Rugby (FECARUGBY), le Président de Rugby Afrique a décidé de l'envoi d'une mission de médiation à Yaoundé, au Cameroun, du 29 juillet au 2 aout 2015.

La mission conduite par le Trésorier de Rugby Afrique a rencontré les protagonistes, le Directeur des Normes et du Suivi des Organisations Sportives (DNSOS) au Ministère des Sports et de l'Education Physique, ainsi que le Président du Comité National Olympic. La mission a également été reçu en audience par le Ministre des Sports et de l'Education Physique.

Le présent compte rendu exposera les faits, la solution proposée et l'évolution récente de la situation du rugby au Cameroun.

#### I – LES FAITS

## **I.1** – les protagonistes

Les protagonistes sont :

- D'une part, le Président de la FECARUGBY en la personne de Mr Jean-Daniel LIKALE ;
- D'autre part, le Collectif des autres membres du Bureau Exécutif, représenté par Mr Jacques NGONSU TCHONLAHUI, 1<sup>er</sup> Vice – Président de la FECARUGBY.

## **I.2** – l'objet de la crise

Les divergences entre les protagonistes sont relatives aux décisions prises par le Président et concernant :

- L'utilisation des 20 000 USD de subvention reçus de World Rugby;
- La gestion des équipements sportifs reçus dans le cadre de GIR;
- La création des Commissions techniques ;
- La nomination aux postes fédéraux, notamment ;
  - o Le DTN,
  - o Les membres du Conseil d'Administration,
  - Les Présidents des Commissions techniques

Le Président estime qu'il a pris ses décisions en vertu des pouvoirs que lui confère les statuts et règlement intérieur de la FECARUGBY.

Le Collectif prétend que le Président a pris des décisions unilatérales contraires aux dispositions des statuts et règlement intérieur qui stipulerait que, sur ces sujets, les décisions doivent être prises de façon collégiale.

#### II - LA SOLUTION PROPOSEE

C'est au cours de l'audience accordée par le Ministre des Sport que l'idée de la cogestion est née.

Devant la crise de confiance entre les parties, Mr le Ministre et le Médiateur ont décidé ce qui suit :

- Le médiateur s'engage à convaincre le collectif;
- Le Ministre devant convaincre, par l'intermédiaire du Directeur des Normes, le Président de la FECARUGBY.

Sur cette base, le médiateur a rédigé un projet de protocole de médiation (Cf. annexe) remis aux parties.

Le Collectif a accepté les termes du protocole tandis que le Président y apportait un refus catégorique, fort des deux décisions de la Chambre Arbitrale du Comité National Olympic en sa faveur.

#### **III – LA SITUATION RECENTE**

Sur la base des dispositions du projet de protocole de médiation, le Collectif a convoqué pour le 10 Aout 2015, un Conseil d'Administration dont le Procès – Verbal a été transmis au Ministre le 17 aout 2015.

Le Ministre a demandé l'avis du Président sur ce PV.

Contenu dans une lettre du 12 septembre 2015, l'avis du Président comporte en substance une acceptation de la cogestion.

A la suite de l'avis du Président, par un courrier daté du 28 septembre 2015, le Ministre demande au Président de : « communiquer en urgence et avec précision, les modalités pratiques (date, lieu et ordre du jour, etc.) de la dernière session trimestrielle du Conseil d'Administration pour l'année sportive 2015, à laquelle vous envisagez par lettre citée en référence, de convier les dix responsables présentés par l'autre partie de la FECARUGBY. »

Le 3 octobre 2015, le Président annonce qu'il convoquera une session du Conseil d'Administration pour le 31 octobre 2015 à DOUALA, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Etat de paiement des droits d'adhésion et licences fédérales pour l'année 2014-2015 ;
- Préparation du budget pour la saison sportive 2016.

Entre temps, le 1<sup>er</sup> octobre 2015, le Collectif a convoqué un Conseil d'Administration pour la 10 octobre 2015.

Effectivement, le Collectif a tenu une session du Conseil d'Administration le 10 octobre 2015, sanctionnée par les décisions suivantes :

- Nomination du 1<sup>er</sup> Vice-Président au poste de Président par intérim de la FECARUGBY eu égard aux absences répétées du Président aux réunions des instances fédérales ;
- Ouverture d'un nouveau compte bancaire, l'ancien compte serait en situation de découvert;
- Fixation de la prochaine session du Conseil d'Administration au 5 décembre 2015.

### **CONCLUSION**

IL SEMBLE QU'IL EST MAINTENANT GRAND TEMPS D'ARRETER LES TERGIVERSATIONS ET LES SURENCHERES, POUR APPLIQUER STRITREMENT LE PROTOCOLE DE MEDIATION QUE PLUS PERSONNE NE CONTESTE, DANS L'INTERET DU RENOUVEUA DU RUGBY AU CAMEROUN!





## **PROTOCOLE DE MEDIATION**

Sous la médiation de Rugby Afrique représentée par Mr Marcellin ZAHUI, il est conclu le présent protocole de médiation entre le Président de la Fédération Camerounaise de Rugby (FECARUGBY), Mr Jean-Daniel LIKALE d'une part, et le Collectif des autres membres du Bureau Directeur, ci-après dénommé le « Collectif » représenté par Mr Jacques NGONSU TCHONLAHUI d'autre part.

Conformément aux Directives de Monsieur le Ministre des Sports et après concertation entre les parties, il a été décidé ce qui suit :

- Constitution effective des organes de gestion de la FECARUGBY à savoir, le BUREAU DIRECTEUR et le CONSEIL D'ADMINISTRATION;
- Chacune des parties désigne à part égale les membres constituant les organes de gestion, c'està-dire ;
  - Pour les 12 membres du Bureau Directeur, 6 désignés par Mr Jean-Daniel LIKALE et 6 par Mr Jacques NGONSU TCHONLAHUI,
  - Pour le Conseil d'Administration, au minimum, les 12 membres du Bureau Directeur, les deux Commissaires aux comptes, les deux personnes de la Société civile désignées par le Ministre des Sports, le représentant des joueurs, le représentant des arbitres et le représentant des entraineurs soit au total 19 membres (Cf. article 14 du Règlement Intérieur).
- Sur cette base, les deux organes de gestion se présentent comme ci-après
  - o Bureau Directeur
    - Président, Jean-Daniel LIKALE
    - 1<sup>ER</sup> Vice-Président, Jacques NGONSU TCHONLAHUI
    - 2<sup>ème</sup> Vice-Président, .....
    - 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Marc Emmanuel Mette ESSONO
    - 4<sup>ème</sup> Vice-Président, .....
    - Secrétaire Général, Alfred Daniel BISSO
    - Secrétaire Général Adjoint, .....
    - Chef du Département Financier, ..........
    - Chef du Département Financier Adjoint, Alain TSIMI
    - Conseiller I, Vincent Maginot OMBEDE

	<ul> <li>Conseiller II, Eddi Karistan LAKOUDJEU</li> <li>Conseiller II,</li> <li>Conseiller II,</li> <li>Conseil d'ADMINISTRATION</li> <li>Les 12 membres du Bureau Directeur</li> <li>Le représentant des joueurs, Tobie ZAMBO</li> <li>Le représentant des arbitres, Moïse EPEHE</li> <li>Le représentant des entraineurs, Martial AKAMBA</li> <li>Les deux (2) représentants de la Société Civile à désigner par e Ministre des Sports</li> <li>Commissaire aux comptes I, Serge ENGUENE</li> <li>Commissaire aux comptes II,</li> </ul>
-	Il reste entendu que lesdits organes de gestion rempliront leur mission dans le strict respect des dispositions des Statuts et du Règlement Intérieur de la FECARUGBY du 10 Août 2015 aux prochaines olympiades de 2016 ;
-	Il sera établit une situation financière arrêté au 3 Août 2015.
-	Le Bureau Directeur et le Conseil d'Administration actualisés débuteront leurs activités le 10 Août 2015 selon les procédures suivantes :
	<ul> <li>Dès la première réunion de leurs instances, les organes de gestion détermineront leur calendrier de réunion, au minimum mensuelle pour le Bureau Directeur et trimestrielle pour le Conseil d'Administration. Ces calendriers de réunion devront être transmis à Rugby Afrique et au Ministère des Sports,</li> <li>Chaque réunion devra être sanctionnée par un Procès-Verbal signé par le Président et le Secrétaire Général et transmis à Rugby Afrique et au Ministère des Sport,</li> <li>Au cours des réunions trimestrielles du Conseil d'Administration, un rapport sur la situation financière sera présenté par le Chef du Département financier suivi du rapport des Commissaires aux comptes.</li> </ul>
-	Le présent protocole de médiation annule et remplace toutes les résolutions et actions antérieures.
Fait à YAOUNDE le 1 <sup>er</sup> Août 2015	

Mr Jacques NGONSU TCHONLAHUI

Mr Jean-Daniel LIKALE

# Mr Marcellin ZAHUI